



dossier mutation 2026

Je suis déjà adhérent ☐ Je souhaite adhérer ☐

Discipline :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Commune

Tél : Portable

Email

Situation familiale appréciée au 31 AOÛT 2025

Situation

Célibataire ☐ Marié(e) ☐ PACS ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf (ve) ☐

Vie maritale avec enfant ☐ Vie maritale sans enfant ☐

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans ou à naître ☐ au 31/08/2026 au plus tard

Coordonnées de votre conjoint

Nom : Prénom

Adresse (si différente de la vôtre)

.....

Code postal : Commune

Profession En activité OUI ☐ NON ☐

DOSSIER à retourner à CGT EDUC'ACTION NANCY-METZ

17, rue Drouin 54000 NANCY ou 10 rue de Meric 57000 METZ

PLP : Xavier ALAOUI

☎ : 06 80 60 33 23

Certifié-es : Sophie DRILHON

☎ : 06 21 32 49 48

} eluscapa.nancy-metz@cgteduc.fr

CPE / PsyEN : Catherine PRINZ : nancy-metz@cgteduc.fr ☎ 06 85 27 39 17

éducation, formation, formation

SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité ☐ Congé formation ☐ Congé maternité ☐ Disponibilité ☐ Congé parental ☐ autre ☐

Affectation définitive au titre de l'année 2025/ 2026 : En établissement ☐ ou TZR ☐

Nom et code de l'établissement

Affectation au titre de l'année 2025/ 2026 provisoire

Stagiaire ATP ☐ ATP en ZR ☐

Corps : Agrégé ☐ Certifié ☐ PEPS ☐ PLP ☐ CPE ou PsyEN nous contacter

Echelon au 31/08/25 ou échelon de reclassement au 01/09/2025 ☐

Ancienneté dans le poste actuel ☐

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

Convenance personnelle ☐ Rapprochement de conjoint ☐ Rapprochement d'enfant ☐

Parent isolé ☐ Personnel en situation de handicap ☐ Réintégration ☐

Mutation simultanée ☐ Poste spécifique académique SPEA ☐ Mesure de carte scolaire ☐

Avez-vous déposé un dossier handicap, médical ou social ? oui ☐ non ☐

En cas de rapprochement de conjoint : nombre d'années de séparation ☐

Attention :

Dans le cadre du mouvement, votre dossier ne sera plus examiné par les élus en Commission Paritaire Académique. L'institution estime que chacun.e est aujourd'hui responsable de ses choix et que chacun.e doit anticiper sa mutation et prendre ses renseignements. Afin de vous éviter des déconvenues ou des erreurs adressez-vous aux élu-es avant la fermeture de SIAM le 02 avril à 16H

Pour toute réclamation concernant votre barème ou pour toute modification de vos vœux, vous devrez vous adresser au Rectorat par mail à l'adresse : mvt2026@ac-nancy-metz.fr avant le 28 avril, au plus tard pour les modifications de vœux et du 6 au 20 mai 2026 minuit pour les corrections de barème.

Dans tous les cas, ne restez pas isolé-e et n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail (voir coordonnées page 1 du dossier) au moment où vous candidatez sur SIAM et au moment où vous avez communication de votre barème. Nous sommes là pour vous aider.

Vous souhaitez candidater pour un poste spécifique ou en Segpa.

La liste des postes spécifiques vacants ou non est consultable sur SIAM.

Il faut d'une part formuler la demande précise du vœu dans SIAM accompagnée d'une lettre de motivation. Puis remplir la fiche de candidature (annexe 9) et la déposer avec la lettre de motivation et la confirmation de demande de mutation sur le portail colibris <https://portail-nancy-metz.colibris.education.gouv.fr> pour le 10 avril au plus tard.

ATTENTION Les vœux portant sur des postes spécifiques doivent être formulés avant les autres vœux.

La procédure est identique pour les collègues désirant être affecté-es en SEGPA sur les champs disciplinaires suivants : habitat, hygiène alimentaire, services, production industrielle, espace rural et environnement, vente, distribution, magasinage.

Pour demander un poste dans un établissement en REP+ : Contactez votre élu-e CAPA pour plus de détails.

VOS VŒUX et VOS BAREMES

vœu	Code du vœu	Libellé du vœu en clair	Barème calculé
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Saisie des demandes de mutation : du 23.03.2026 à 12h au 02.04.2026 à 16h sur le serveur SIAM (système d'information et d'aide aux mutations) accessible par I-PROF :

Demandes tardives, (article 3 de l'arrêté ministériel du 9 octobre 2025 (NOR : MENH256220A) jusqu'au 20.05.2026 à l'adresse mvt2026@ac-nancy-metz.fr

Un imprimé de confirmation de demande de mutation sera à télécharger sur le portail I-Prof à partir du **03 avril**. Il vous appartient de le vérifier, le signer, d'y joindre toutes les pièces justificatives pour l'obtention de vos bonifications (cf. annexe11) et de déposer votre demande de confirmation de mutation avant le vendredi 10 avril 2026 sur le portail COLIBRIS de l'académie de NANCY – METZ (<https://portail-nancy-metz.colibris.education.gouv.fr/>) rubrique « enseignants du second degré ».

Consultation sur SIAM des vœux et barèmes du 05.05.25 au 20.05.2025. Utiliser l'annexe 12 pour faire rectifier les barèmes.

ATTENTION : Les demandes de modification de vœux doivent parvenir au rectorat par mail (mvt2026@ac-nancy-metz.fr) le **28 avril au plus tard**. Aucune demande de modification de vœux ne sera prise en compte après cette date.

Pour les **corrections de barème**, la demande sera faite entre le 06 et le 20 mai 2026 minuit par mail à l'adresse mvt2025@ac-nancy-metz.fr à l'aide de l'**imprimé (annexe 12)**. **Barème définitif consultable à partir du 28 mai à 12H** sur SIAM.

Dossier médical (voir annexe 10) à envoyer au plus tard pour le 02.04.26 avec les pièces justificatives au service médical de prévention par mail à l'adresse : ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr

Résultats du mouvement à partir du 11 juin 2026 à 12h. **Demandes de révision d'affectation** du 11 juin au 19 juin toujours par mail à l'adresse mvt2026@ac-nancy-metz.fr à l'aide de l'**imprimé (annexe 13)**. Une réponse vous sera apportée au plus tard le vendredi 3 juillet 2026.

Dans l'objet de tout mail que vous adressez au rectorat précisez toujours votre nom, prénom, corps et discipline.

CALCUL de votre BARÈME

1. Ancienneté de service

Classe normale Echelon au 31/08/2025 par promotion

Ou au 01/09/2025 par classement ou reclassement

Hors classe certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE et PsyEN)

Hors classe Agrégés

HCI Agrégés au 4^e échelon si 2 ou 3 ans dans l'échelon au 31.08.2025

Classe exceptionnelle

CI Ex au 3^{ème} échelon si 2 ans dans l'échelon au 31.08.2025

2. Ancienneté de poste

Par année

Par tranche de 4 ans en plus

3. Stabilisation TZR en établissement

Si TZR sur Nancy-Metz ou autre académie (par année consécutive)

4. Etablissements REP+ REP ou politique de la ville

Entrée sur un poste REP+ (avis favorable de commission académique.)

Sortie de :

- REP+ ou politique de la ville

- REP

si Mesure de Carte Scolaire au 1.9.2026 avec sortie anticipée de REP/REP+ bonifications possibles (nous consulter)

Poste à profil ou en établissement CLA

Sortie de Poste à profil (3ans d'exercice effectif et en activité année n)

Sortie d'établissement en contrat CLA (3 ans d'exercice effectif et continu au 31/08/n)

5. Mobilité fonctionnelle ou disciplinaire

Personnels faisant fonction (inspection, direction ou DDFPT)

PLP en collège, professeurs agrégés et certifiés en LP, affectés à l'année ou à titre définitif.

Situation appréciée au cours des deux dernières années, soit au 01.09.2024 et doit avoir duré un an minimum. **Se signaler au rectorat**

6. Situation individuelle

Stagiaires ex-titulaires ou accueillis en détachement

(non cumulable avec bonif. Reconversion institutionnelle)

Stagiaires ex-contratuels du 2nd degré (ex-MAGE, ex-CPE, ex-PsyEN, Jusqu'au 3^e échelon = 90pts sur 1^{er} vœu large tt type d'étab.

ex-AED, ex-AESH, ex-EAP, ex-CTEN en CFA (enseignement public) 4^e échelon = 105pts sur 1^{er} vœu large

à partir du 5^e = 120pts sur le 1^{er} vœu large

Autres stagiaires du 2nd degré (bonification valable 1 x sur période de 3 ans.)

→ sur 1^{er} vœu large du candidat COM ROC DPT ACA (tt type

d'étab) ZRE ZRD ZRA !!

Changement de discipline ou intégration suite à détachement

Réintégration après dispo, détachement, affectation TOM ou

Etab. privé sous contrat ou emploi fonctionnel ou mise à disposition

Réintégration sortie de poste adapté sans changement de

discipline, CLD (vœu tt type d'étab.)

Réintégration volontaire après affectation poste définitif en CFA, formation continue ou fonction de CFC :

Situation de handicap (annexe 10 à déposer avant le 2.04.26)

- Agent justifiant de la qualité BOE (pièce justificative valide au 01.09.2026)

- bonification rectorale sur dossier aux agents (tit. ou Stag) BOE

ou dont le conjoint est BOE ou dont l'enfant est reconnu en situation de handicap ou atteint de grave maladie, sous réserve que la mut améliore la situation de la personne en situation de handicap.

Situation médicale grave. (annexe 10)

Personnes ayant déposé un dossier auprès du service médecine de

Prévention. La mut devra améliorer la situation du demandeur

Reconversion institutionnelle (Roc etab d'origine ou actuel)

3 vœux Roc bonifiés possibles si limitrophes

Mesure de Carte Scolaire (non cumulable avec points handicap)

Si fermeture poste en Etablissement scolaire, CFA, GRETA ou CFC

ou de zone de remplacement. (**contacter les élus**)

Vœu préférentiel : répétition d'un 1^{er} vœu ROC, DPT, ZRD (tout type étab)

à l'identique d'une année sur l'autre (incompatible avec bonif. familiales)

7. Situation familiale prise en compte au 31.08.2025 sf enfants

a) Rapprochement de conjoint marié ou pacsé ou non marié

ou autorité parentale conjointe (pour garde ou droit de visite d'enfant)

1^{er} vœu = département de résidence professionnelle du conjoint

ou de résidence de l'enfant

Enfants à charge de - 18 ans au 31/08/26

ou né ou à naître ou adopté

Années de séparation (vœu DPT, ACA (tout type étab), ZRD, ZRA)

Résidence des conjoints dans 2 départements différents...

b) Mutation simultanée (2 titulaires ou 2 stagiaires conjoints)

Enfants à charge (idem que pour le RC)

c) Autorité parentale seule (situation établie au 31.08.2025 et au plus tard

le 31/08/2026)

le 1^{er} vœu doit améliorer les conditions de vie de/des enfants

8. Valorisation vœux agrégés (vœu lycée si discipline en collège et lycée)

7 pts/échelon à partir du 3^e (14 pts forfaitaires pour le 1^{er} et 2^{ème} échelon)

56 points forfait + 7 points/échelon HC

63 points forfait + 7 points par échelon de la HC

98 points forfaitaires pour 2 ans et 105 pour 3 ans

77 pts forfait + 7 pts par échelon

105 pts forfaitaires pour agrégés au 3^{ème} échelon

20 pts

20 pts en plus. (Calcul de l'ancienneté au 31/08/2026)

20 pts vœux COM, ROC, DPT (tout type d'étab.)

900 pts sur vœux ETB

sur Vœux COM ROC DPT ACA (tt type d'étab) ou ZRE ZRD ZRA

150 pts à partir de 5 ans

75 pts à partir de 5 ans

45 points vœux COM, ROC, DPT, ACA et ZR

45 points vœux COM, ROC, DPT, ACA et ZR

30 pts sur COM, ROC, DPT, ACA. (tout type d'étab)

300 pts vœu ROC, 1000 pts vœu DPT (Tout type d'étab)

3^e échelon = 90pts sur 1^{er} vœu large tt type d'étab.

4^e échelon = 105pts sur 1^{er} vœu large

à partir du 5^e = 120pts sur le 1^{er} vœu large

10 pts

300 pts sur vœu ROC de l'ancienne affectation (Tout type d'étab)

1000 pts sur vœu DPT de l'ancienne affectation (Tout type d'étab)

1000 pts vœu DPT, ACA (tt type d'étab) si précédemment en étab.

Sur vœu ZRD, ZRA si précédemment en ZR

500 pts sur 1 vœu ROC (tt type d'étab.) au choix

1000 pts sur 1 vœu DPT (tt type d'étab.) au choix

1000 pts vœu DPT de dernière affectation en Formation initiale

100 pts 1^{er} vœu ROC (tt type étab) et 1^{er} Vœu ZRE lié au ROC

1000pts Vœu(x) ROC (tt type étab)/Vœu(x) ZRE lié au ROC

Ces bonif ne sont pas cumulables

1000 pts vœu(x) ROC tt type étab et/ou Vœu ZRE lié ROC

1500 pts sur vœu(x) ROC (tout type étab)

1500 pts vœu ancien ETB (ou ZRE, ZRD), COM, DPT,

ACA (tout type étab pour vœux larges)

20pts/an plafonné à 100pts

20,30pts vœux COM (tout type étab)

100,30pts vœux ROC, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZR)

(tout type étab)

50 pts par enfant

50pts/6mois, 100 pts/1an, 150pts/1,5 an, 200pts /2ans

250pts/2,5 ans, 300pts/3ans, 350pts/3,5 ans, 400pts/4an +

30 pts sur vœu ROC (tout type étab) ZRE...

70 pts sur vœu DPT (tout type étab) ou ZRD

50 pts par enfant (vœu ROC, DEP, ZRE, ZRD)

20 pts vœu COM (tout type étab)

100 pts vœu ROC, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA

100 pts ETB, COM, ROC (type lycée)

200 pts DPT, ACA (type lycée)

TOTAL